



EQUIPE DE REDACTION

Jean-Michel DRECOURT
Jean LELEU
Stéphane EECKELOOT
Michel VERWAERDE

DIRECTEUR PUBLICATION

Jean-Michel DRECOURT

**POUR VOS DEMANDES
OU RENSEIGNEMENTS
VEUILLEZ NOUS
CONTACTER
A**

Jean-Michel DRECOURT
Président UNC LILLE
13, rue Jacquemars Giliée
59800 Lille

06.11.34.27.70

Ou

03.20.93.05.94

j.drec@yahoo.fr
facebook UNC LILLE

Mot du Président

Cher(e)s ami(e)s,

Ce que nous craignons tous est arrivé. Nous voici de nouveau assignés à résidence, tout en espérant que cette assignation sera la plus brève possible, et qu'elle sera utile, non seulement pour préserver des vies mais aussi pour parvenir à cantonner les effets de ce satané virus.

Je mesure parfaitement les conséquences de cette situation pour notre association, et je comprends l'amertume et la colère de tous ceux qui n'ont pas pu commémorer, comme il se doit, les différentes journées. C'est ainsi, et je ne vois pas comment nous pourrions nous y opposer, sachant que nous avons, pour l'instant, échappé à un re-confinement total pour les plus de 65 ans !

Face à cette situation, nous nous devons de « Ne pas subir » mais au contraire de faire preuve de souplesse, d'adaptation, voire d'imagination. Si nous sommes confinés physiquement, ne le soyons pas moralement ou intellectuellement !

Certes, cette situation complique sérieusement le fonctionnement de nos fédérations, c'est donc l'occasion, comme je l'ai déjà écrit, sortons d'attitudes rigides et stériles, adaptons-nous aux circonstances !

Nous ne pourrions pas accomplir correctement notre travail de mémoire, mais ce n'est que partie remise et le volet « mémoire » ne saurait à lui seul définir l'objet de l'UNC contrairement à d'autres associations. De fait, cela

devrait nous permettre de nous investir plus encore dans un autre domaine qui constitue l'ADN de l'UNC : la solidarité !

La crise sanitaire plonge bon nombre de nos anciens dans la solitude, la précarité, voire dans une forme de « mélancolie », comme il était de bon ton de l'appeler auparavant pour éviter pudiquement d'employer le terme de dépression. Soyons par conséquent imaginatifs pour détecter ceux-ci et lister leurs besoins : aide alimentaire, produits d'hygiène, accès au numérique, accès aux soins, etc. ... Faisons en sorte de maintenir le lien avec les adhérents vulnérables, les blessés des récents conflits ou en cours, ne laissons personne sur le bord de la route ... C'est un domaine d'actions tout aussi honorables que les actions de mémoire ...

Alors, je compte sur vous.

A bientôt. Bon courage à tous !

Je profite de cet éditto pour vous présenter aux noms du Président F.DESRUMEUX (39/45), des VICE- PRÉSIDENTS (AFN), SECRÉTAIRES- TRÉSORIERES (SDF), des PORTES-DRAPEAUX (AFN/SDF) et tous les MEMBRES du BUREAU, nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

Votre président Jean Michel Drécourt

Commissions Nationale de la carte du combattant

L'UNC est représentée au sein de la commission nationale de la carte du combattant par Alain Burgaud, OPEX (UNC 85), Oswald Calegari, AFN(UNC 88), Gérard Colliot, AFN (UNC 78), Alain Guth, OPEX (UNC 68) tous membres titulaires, nommés pour 5 ans, à compter du 1er août 2020 par arrêté de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées en date du 1er juillet 2020.

Cette commission donne son avis sur toutes les demandes de carte du combattant déposées sur le territoire.

Pour demander la carte du combattant, il importe d'adresser un dossier au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVVG). Ce dossier doit comporter :

- le formulaire Cerfa n° 15409 dûment rempli ;
- une photocopie du livret militaire ;
- une photocopie de la carte d'identité.

Pour les personnes qui ont effectué des services en Algérie du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964, la demande de carte du combattant s'effectue à l'aide du formulaire spécifique Cerfa n° 15924.

L'instruction de toute demande se déroule par étapes :

- le service départemental de l'ONACVVG examine la demande ;
- le dossier est ensuite soumis à la Commission nationale de la carte du combattant. C'est cette commission qui accorde ou refuse la carte.



Audition devant les commissions parlementaires

Les mois d'octobre et de novembre sont, chaque année, l'occasion pour les présidents d'associations de combattants de s'exprimer devant les commissions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat, lors de la discussion du projet de loi de finances pour les crédits « anciens combattants, Mémoires et liens avec la Nation ».

Ces réunions sont précédées d'entretiens avec les rapporteurs de ces commissions. Ces rendez-vous sont préparés en amont par le président-national, assisté du directeur et du chef du service juridique, les avis des administrateurs étant sollicités ... C'est un travail intense, qui prend du temps, mais c'est l'opportunité d'adresser quelques messages choisis à nos députés et sénateurs.

Ainsi, le lundi 28 septembre, le président national Hervé Longuet a été auditionné à l'Assemblée nationale par le Rapporteur de la commission de la Défense nationale et des forces armées, Philippe Michel-Kleisbauer (député du Var), puis le 14 octobre avec le Rapporteur spécial pour les crédits « anciens combattants, Mémoires et liens avec la Nation », Jean-Paul Dufregne (député de l'allier), avant d'être entendu par l'ensemble de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 20 octobre.

Au sénat, le président national a été entendu le 3 novembre par Mme Jocelyne Guidez (sénatrice de l'Essonne), rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales pour la mission "Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation".

Voilà un **résumé du discours tenu** :

- **La promotion de notre secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées au rang de ministre déléguée à la mémoire et aux anciens combattants** constitue une **marque de considération** vis-à-vis du monde combattant dont l'UNC se félicite ...
- **Ce projet de budget 2021 répond à nos attentes** ...

- Dans cette période de contrainte budgétaire, l'UNC est sensible à l'effort consenti, mais restera vigilante à ce que le budget des anciens combattants ne serve pas de variable d'ajustement ... et que le chapitre « solidarité » prévu au budget de l'ONAC VG soit préservé et pérennisé.
 - L'UNC exprime sa pleine adhésion au contrat d'objectifs et de performance de l'ONACVG, qui, en particulier, maintient et renforce l'engagement de l'office dans le domaine social, préserve le réseau départemental, met en oeuvre une véritable politique de modernisation et de clarification entre les différents acteurs politiques, étatiques et associatifs dans le domaine de l'action sociale et de l'action mémorielle, va développer des offres de service numérique. L'UNC cependant attire l'attention sur le fait qu'une partie non-négligeable de ses adhérents est constituée de séniors, ne « vivant pas bien » la fracture numérique. Il importe par conséquent de conserver un mode dégradé afin de ne pas rendre le quotidien de nos « anciens » insupportables ...
 - **L'UNC souhaite évoquer quelques difficultés de fonctionnement des associations de combattants**
 - La **judiciarisation de notre société** (difficulté d'organiser des événements festifs, etc.)
 - Les **contraintes administratives** (ex : RGPD) ou **fiscales** (ex : remboursement des frais), découragent les bonnes volontés ou/et exigent des compétences et découragent le **bénévolat**. L'UNC suggère que les études sur cette problématique soient poursuivies ...
 - **La préoccupation de l'UNC porte sur le maintien de la singularité du métier de soldat** et elle désapprouve toutes démarches ou décisions qui tendent, directement ou indirectement à le banaliser.
 - L'UNC s'efforce de contribuer à **maintenir le lien Armée-Nation** en s'engageant, en complément de l'institution militaire, au profit des **nombreux blessés**, notamment ceux atteints du syndrome post – traumatique.
 - Il faut faire en sorte que la reconnaissance soit impérativement l'affaire de tous ...
 - **Cette singularité du métier des armes crée pour le Pays des devoirs :**
 - L'UNC reste très attentive à la **préservation des droits acquis par le sang**.
 - La « **retraite du combattant** », est la juste compensation aux sujétions de la vie opérationnelle d'un combattant.
 - La **½ part fiscale** à partir de 74 ans.
 - La **rente » mutualiste** = un plan épargne retraite dont le principe tend à se généraliser dans le monde du travail.
 - L'UNC, sensible à la reconnaissance due aux **réservistes opérationnels** qui participent notamment à l'opération *Sentinelle*, propose que ceux-ci puissent bénéficier du **TRN** pour leur implication.
 - L'UNC propose de **reconnaitre que les militaires décédés lors d'une mission de préparation opérationnelle avant projection soient reconnus « Mort au service de la Nation »** et que par conséquent, leurs enfants puissent bénéficier du statut de « Pupilles de la Nation.
 - Enfin, l'UNC reste attachée au **respect de la mémoire des combattants** et de sa transmission aux jeunes générations.
 - Que le **11 novembre** soit vraiment reconnu comme la journée où toute la Nation rend hommage à toutes ces générations du feu unies par ce lien sacré de ceux qui sont morts pour la France,
 - **Favorisons et encourageons toutes les initiatives des collectivités locales et des associations** qui, doivent jouer un rôle central d'animateur car, tout ne doit pas venir de l'Etat.
 - **Non à la prolifération des journées d'hommage** qui entraînent la banalisation et suscite la désaffection de nos concitoyens.
 - **L'UNC est favorable à tout ce qui contribue à apaiser sincèrement** et sans arrière-pensée politique la mémoire entre la France et l'Algérie. Toutefois, elle récuse tout préalable qui consisterait en une obligation de repentance unilatérale.
- Voilà donc résumé l'essentiel des préoccupations de l'UNC ... que j'ai développé.

Mission Stora

Le 24 juillet dernier, le président de la République a confié à l'historien Benjamin Stora une mission sur « *la mémoire de la colonisation et de la Guerre d'Algérie* », en vue de favoriser « *la réconciliation entre les peuples français et algériens* ». Cette mission, dont les conclusions sont attendues à la fin de l'année, « *permettra de dresser un état des lieux juste et précis du chemin accompli en France sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie, ainsi que du regard porté sur ces enjeux de part et d'autre de la Méditerranée* ». Dans une démarche parallèle, le président algérien Abdelmadjid Tebboune avait annoncé

avoir nommé le docteur Abdelmadjid Chikhi, directeur général du centre national des archives algériennes, pour mener un travail de « vérité » sur les questions mémorielles entre les deux pays. Vous êtes nombreux à avoir été quelque peu surpris par cette désignation et certains d'entre vous me l'ont fait savoir. Je peux comprendre et je partage votre surprise, voire votre inquiétude, notamment quand on connaît les positions et les écrits de cet historien engagé sur l'histoire de l'Algérie, sur celle de la guerre d'Algérie et sur les combattants français en Afrique du Nord. Après réflexion et consultation de la commission mémoire de l'UNC, nous avons estimé que l'UNC se devait de réagir, mais pas seule (ce serait contre – productif !), et pas n'importe comment (restons crédible !). Par conséquent, nous avons souhaité nous associer pleinement à la démarche du comité national d'entente (CNE), qui regroupe plus de 50 associations patriotiques et du monde combattant, représentant près d'un million d'adhérents. Se refusant d'intenter de prime abord un procès qui pouvait être considéré comme un procès d'intention « à charge » et qui risquait alors devenir le prétexte à l'invocation d'une forme de victimisation, le CNE a demandé à cet historien de venir lui expliquer la manière dont il comptait opérer et la chronologie envisagée d'ici le mois de décembre. Le but est bien qu'à travers le CNE, ses associations et ses témoins, il ne puisse pas ignorer le regard que nous portons sur cette période douloureuse de notre histoire ! Nous suivons cette affaire de très près et nous ne manquerons pas de vous rendre compte de cette rencontre et des actions que nous vous proposerons éventuellement à mettre en place après cette entrevue.

Suite de l'affaire Stora

À la suite de l'entretien des associations composant le comité national d'entente (CNE) avec Benjamin Stora, son président, le général (2s) Bruno Dary, en notre nom a écrit une lettre au Président de la République, lui faisant part de l'inquiétude suscitée au sein des associations du CNE quand celui-ci a confié une étude au sujet de « la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie », compte-tenu de ses propres déclarations comme candidat ainsi que de la personnalité de Benjamin Stora et de ses écrits. Toutefois, dans un souci d'apaisement et de clarification, le CNE a souhaité rencontrer Benjamin Stora le 8 octobre dernier. « Cette rencontre, placée sous le signe de l'écoute mutuelle, s'est très bien passée » et le général(2s) Bruno Dary poursuit en présentant au Chef de l'État cinq suggestions du CNE à savoir :

- Enterrer la « guerre des mémoires » en se tournant résolument vers l'avenir ...
- Avoir un discours apaisé, qui doit traduire une volonté commune – pour ne pas dire une bonne volonté commune – de dialoguer et de rechercher des sujets de coopération, loin de toute idéologie...
- S'appuyer sur la défense d'intérêts communs en matière de politique entre nos deux pays ...
- Faciliter le dialogue et les échanges entre nos deux communautés ...
- Enfin, pour faciliter ce rapprochement, ... prendre une figure, à la fois légendaire et incontestée, comme parrain et comme modèle, Albert Camus ...

Le texte complet de cette lettre est disponible au siège national, il vous suffit de le demander Vous serez informés de la réaction du président de la République.

Comment obtenir la croix du combattant volontaire ?

La croix du combattant volontaire (CCV) est une décoration militaire française qui récompense les combattants volontaires qui ont choisi spontanément de servir dans une unité combattante à partir de la guerre 1939-1945. Il a existé une décoration spécifique pour le premier conflit mondial, appelée « Croix du combattant volontaire de la guerre 1914-1918 » de même que pour la Résistance « Croix du combattant volontaire de la résistance » et du combattant 1939-1945. La médaille est composée d'une croix portant sur l'avvers « **REPUBLIQUE FRANCAISE** » et sur le revers « **CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE** », suspendue à un ruban. Les opérations auxquelles ont participé l'ayant droit sont inscrites sur une agrafe de métal blanc :

- Guerre 1939-1945,
- Indochine,
- Corée,



- Afrique du Nord,
- Missions extérieures.

Concernant les missions extérieures, la croix n'est attribuée qu'à des appelés du contingent s'étant portés volontaires pendant leur service militaire ou volontaire service long (VSL), pour participer à une OPEX, ou à des réservistes opérationnels ayant participé à une OPEX sur volontariat.

Dans tous les cas, le postulant à la croix du combattant volontaire doit être **préalablement titulaire d'une carte du combattant**.

Le dossier de demande comporte un **mémoire à rédiger par le demandeur**, qui doit être étayé, en plus des pièces et justificatifs fournis.

Ce dossier doit être **adressé au centre des archives du personnel militaire**, situé à Pau (adresse dans le manuel du responsable). Ce centre va étudier en première instance les pièces fournies, vérifier leur concordance avec le dossier militaire individuel et évaluer en première intention le bien-fondé de la demande. Celui-ci reprendra le dossier du CAPM et l'étudiera en commission. Si la décision est positive, le nom du demandeur sera ajouté à l'arrêté ministériel portant attribution qui est soumis au ministre des Armées pour signature. Le récipiendaire se verra informé par courrier et il recevra ensuite son diplôme.

Les arrêtés du ministère de la Défense portant attribution de la croix du combattant volontaire avec les listes nominatives des récipiendaires par conflit sont publiés au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses (BODMR) de la République française, publication à parution irrégulière.

Le correspondant défense



Le renouvellement des conseils municipaux entraîne, dans de nombreuses communes, l'accès de nouveaux élus à la fonction de **correspondant défense**. Créée en 2001, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense, deux objectifs que partage l'UNC !

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation de ses concitoyens aux questions de défense. Il s'exprime également sur le parcours citoyen, le travail de mémoire, la reconnaissance de la solidarité. Concernant le travail de mémoire, le correspondant a un rôle pédagogique, notamment vis-à-vis des jeunes générations.

Par ailleurs, dans de nombreuses communes, il est aussi en charge de l'organisation des cérémonies commémoratives.

Le correspondant défense est par conséquent un partenaire privilégié de l'association locale UNC, laquelle pourra lui proposer son aide pour accomplir ses différentes tâches.

Il est important pour chaque association locale UNC, d'identifier cet élu, de s'en rapprocher et d'établir une relation permanente. Si cela n'est pas encore fait, nous ne pouvons que vous inciter à rencontrer votre correspondant défense, à lui présenter ce qu'est l'UNC, à lui offrir le « 1918-2018 Union Nationale des Combattants 100 ans d'Histoire », à l'abonner à *La Voix du combattant* (9,00€ !), à lui proposer d'être membre d'honneur de l'UNC.

Dans chaque département français, un officier supérieur, appelé délégué militaire départemental (DMD), représente le ministère des armées. Il est entouré d'un organisme réduit, la délégation militaire départementale, qui constitue un service déconcentré.

Le DMD est placé sous les ordres de l'officier général de zone de défense et de sécurité. C'est le conseiller du préfet du département sur le plan militaire. Il intervient auprès de ce dernier dans la conduite d'une crise dans le cadre de la coopération militaire. Sa mission est fixée par l'article R 1211-3 du code de la défense. Dans les départements où il n'y a plus de garnison, le DMD est la plus haute autorité militaire. Le DMD est l'interlocuteur privilégié des présidents départementaux d'associations du monde combattant.

Il les accueille et les informe. Au niveau départemental, c'est donc un point de contact incontournable, avec lequel l'UNC se doit d'entretenir des relations suivies et conviviales, de le rencontrer régulièrement et de l'inviter systématiquement aux assemblées et aux congrès départementaux.

Au sujet du COVID 19

- 1 L'épidémie n'est pas terminée, elle ralentit seulement ...
- 2 Le virus, loin s'en faut, n'a pas disparu, tout au plus il serait moins agressif ...
- 3 Le nombre de décès a juste diminué ...
- 4 Le masque est un moyen de protection, pas une muselière ...
- 5 La distanciation est seulement une mesure de sécurité, en aucun cas une violation des libertés !
- 6 La Covid-19 n'est pas une blague, elle peut laisser des séquelles invalidantes ...
- 7 La protection des autres n'est pas optionnelle, c'est un devoir moral !
- 8 La prudence n'est pas un excès mais seulement une marque de conscience et de sagesse ...
- 9 Une hospitalisation pour Covid-19 ne dure pas seulement quelques heures, mais peut durer pendant des mois ...
- 10 Se protéger implique seulement le respect de normes minimales ...

Nous remercions l'ONAC de Lille qui, au plus fort de la crise sanitaire a continué à travailler en télé-travail et à contacter les ayants droits.

La crise des mémoires



« (...) *La république n'effacera aucune trace ni aucun nom de son histoire. Elle n'oubliera aucune de ses oeuvres, elle ne déboulonnera pas de statue* » (Emmanuel Macron, président de la République, 14 juin 2020).

Comme beaucoup, vous êtes excédés par ces destructions de statues, ces déboulonnages de plaques, ces rues ou ces immeubles qu'on voudrait débaptiser. Si l'on en croit certains, on devrait aussi revisiter notre histoire et la purger. En fonction de quoi ? Sur quelle référence ? Passeur de mémoire, l'UNC a toujours été et reste opposée à toute repentance et à une lecture « communautariste » de son histoire. La France est une, elle assume son passé ... Gardons à l'esprit cette citation d'Albert Calus :

« *il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir de s'estimer elle-même.* »

Place des ascendants dans les cérémonies

L'ONACVG est chargé de mobiliser, lors des cérémonies nationales ou locales, le monde combattant mais aussi les familles de ceux dont la mémoire est mise en avant, pour les conflits anciens comme pour les plus contemporains.

Au niveau départemental :

Le directeur départemental de l'ONACVG est chargé par le préfet de proposer le contenu des cérémonies, de veiller au respect du protocole (en lien avec les DMD) et d'assurer la communication à destination du monde combattant. Les familles des militaires, en particulier des Morts pour la France, peuvent donc être associées à ces temps commémoratifs.

Au niveau national :

L'ONACVG tient à jour la liste des familles des Morts pour la France en OPEX dont les noms figurent sur le monument. Dès lors qu'une nouvelle famille est identifiée (nouveaux Morts pour la France ou Morts pour la France retrouvés), elle est invitée à Paris (accompagnée financièrement par l'Office : crédits de solidarité) pour bénéficier d'un temps de recueillement et d'intimité au monument. Cette liste est donc en constante évolution. Un travail d'homogénéisation et de déclaration du statut de cette liste est désormais réalisé, conduit collectivement par l'ONACVG, les Armées et la direction des affaires juridiques du ministère des Armées.

Un processus d'alimentation de cette liste devrait être mis en place entre les différents acteurs (EMA, cellules d'aides, ONACVG et les Armées) afin de ne pas oublier des membres des familles et identifier certaines dont la trace a été perdue. Entre deuil et commémoration, quelle place pour les familles ? C'est la réflexion engagée actuellement par les différents acteurs et qui devraient se concrétiser par différentes propositions à destination des préfets pour les cérémonies du 11 novembre 2020.

Les pertes du bataillon FRANCAIS en Corée

Le site Mémoire des hommes

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr poursuit la mise en ligne progressive des bases de données réalisées à partir de la numérisation des fiches biographiques conservées par le ministère des Armées. Le bataillon français était intégré au corps expéditionnaire dont la mise sur pied avait été décidée par la résolution 83 du Conseil de sécurité de l'ONU, en date du 27 juin 1950.

Durant son engagement de décembre 1950 à septembre 1953, le bataillon a subi les pertes suivantes :

Effectifs engagés : 3 720

Tués : 217

Blessés : 1 350

Disparus : 7

Prisonniers : 12



Décès de Monsieur Louis Kasni Warti, dernier survivant calédonien du bataillon du Pacifique

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer et Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, ont appris avec tristesse la disparition de Louis Kasni Warti, dernier survivant calédonien du bataillon du Pacifique, le 6 décembre dernier. Ils ont tenu à rendre un commun hommage à cet homme très respecté pour son engagement au service de la France, par les armes puis comme porteur de mémoire. Les ministres ont adressé à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Louis Kasni Warti fut d'abord un soldat de France qui s'engagea le 1^{er} avril 1940 dans l'armée puis rejoignit les Forces françaises libres (FFL) au sein du glorieux bataillon d'infanterie de marine du Pacifique. Il fut ensuite de nombreux combats de la France libre auprès des Alliés.

Dans le désert libyen, autour de Monte Casino en Italie, en Provence où il participa notamment à la libération d'Hyères, et jusque dans le froid des Ardennes, il fit honneur à son île autant qu'à son pays. Ses combats résonnent encore aujourd'hui dans nos mémoires comme le symbole d'une renaissance française à laquelle il prit toute sa part. Sa Légion d'honneur obtenue en 2010 vint couronner cet impressionnant parcours.

Il se fit ensuite porteur de mémoire afin de maintenir la flamme du souvenir, élément essentiel de notre cohésion nationale.

À travers cet hommage, Sébastien Lecornu et Geneviève Darrieussecq ont tenu également à souligner le rôle crucial de nos Outre-mer dans le combat de la France libre et la renaissance de la France comme puissance majeure après le second conflit mondial. Le ralliement et le courage de ces ultra-marins furent d'une importance capitale.

Le Gouvernement s'est engagé dans de multiples initiatives mémorielles à porter haut ce souvenir, partie intégrante de notre Mémoire nationale et motif de fierté pour l'ensemble de nos concitoyens. En donnant à cette histoire la place qui lui revient dans nos lieux de mémoire, nos musées, nos écoles, en incitant les

